

NUMERO : 2025- 126

DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 05 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu la proposition de Monsieur Mouss ZOUHEYRI, comédien issu du conservatoire national supérieur d'art dramatique de Paris, diplômé d'état d'enseignement du théâtre, directeur artistique de l'association RIBAMBELLE, dont le siège social est situé 38B rue Michelet 71100 Chalon-sur-Saône, ayant pour objet la dispense de séances d'ateliers oratoires aux élèves de terminal du lycée Maryse Condé en vue de les préparer au grand oral du baccalauréat,

Considérant les actions municipales inscrites dans la programmation 2024/2025 de la Cité Educative,

Considérant les orientations de la Ville de Sarcelles dans le domaine de la réussite éducative,

Considérant que ce projet s'inscrit dans le plan territorial de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations de Sarcelles,

Considérant la nécessité de présenter des rencontres de qualité répondant aux attentes des Sarcellois,

Décide :

Article 1 : de signer une convention de partenariat avec Monsieur Mouss ZOUHEYRI, comédien issu du conservatoire national supérieur d'art dramatique de Paris, diplômé d'état d'enseignement du théâtre, directeur artistique de l'association RIBAMBELLE, dont le siège social est situé 38 B rue Michelet 71100 Chalon-sur Saône, ayant pour objet la dispense, sur 3 jours, de séances d'ateliers oratoires, aux élèves de terminal du lycée Maryse Condé en vue de les préparer au grand oral du baccalauréat, pour un montant décomposé comme suit :

- 500 euros TTC (cinq cents euros) par jour, soit un montant total de 1500 euros TTC (mille cinq cents euros) pour 3 journées.

Article 2 : que la dépense sera imputée sur le budget communal.

Article 3 : que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 30322 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Sarcelles, le 23 juin 2025

Le Maire
Patrick HADDAD

